

N°20

Juillet 2010

# LOU BECAN

Bulletin d'informations municipales  
Saint-Julien-en-Vercors

## Le Mot du Maire



Longtemps la tentation a été grande de ne voir en l'intercommunalité qu'une opportunité à saisir avec plus ou moins d'enthousiasme. L'opposition Commune / Communauté des communes a longtemps perduré. Aujourd'hui ces débats sont des débats d'arrière-garde. La question n'est plus de savoir quelle strate privilégier : il n'y a plus de choix à faire. La réforme des collectivités en débat actuellement devrait inscrire durablement les structures intercommunales dans le paysage français. Bientôt toutes les communes devront obligatoirement rejoindre une de ces structures. Le mouvement est en marche et nous, élus communaux, devons nous investir massivement au sein de la communauté des communes. Il en va de l'intérêt de tous. Pour notre territoire en effet, l'existence d'une intercommunalité forte est indispensable : en 2011, chaque Préfet devra élaborer un schéma départemental fixant les contours des structures intercommunales. Avec des fusions en perspective. Et surtout un seuil peu rassurant : pas de communautés des communes peuplées de moins de 5 000 habitants. Notre canton n'a lui que 2 000 habitants. Seul espoir, le législateur a prévu quelques rares exceptions dont pourraient bénéficier les territoires de montagne. Il nous faudra donc être forts pour continuer à pouvoir exister de manière autonome. Les spécificités de notre riche territoire devront être défendues. Vous le comprenez, ici, l'intérêt de la commune et celui de la communauté des communes sont intimement liés. Nous existerons mieux au sein d'une structure de 2 000 habitants qu'au sein d'une de 10 000 dont le cœur serait forcément plus éloigné (Die, Saint-Jean...?). C'est donc avec conviction que je me battrais pour défendre cette position, comme maire et comme président de communauté des communes et avec l'ensemble des élus du territoire.

Pierre-Louis Fillet, maire

SOMMAIRE

### ● Infos municipales

Echo du conseil  
page 2

Dossier Budget  
page 11

Dossier Projets  
page 14

### ● La vie du village

Ca s'est passé ici  
page 17

Les associations  
page 19

Caméra en campagne  
page 24

Histoire cinéma  
page 25

Agenda et routes  
page 27

Infos diverses  
page 28

## ÉCHOS DES CONSEILS

Retrouvez, dans cette rubrique, les principales décisions prises au cours du semestre écoulé, notamment lors des réunions des conseils municipaux des mois de janvier à mai 2010. Les décisions sont classées par thème.



### URBANISME

#### ✓ ÉLECTRIFICATION DE LA PRETTE

Nous rappelons dans les précédents numéros de Lou Becan l'obligation qui incombe à la commune d'engager les travaux d'électrification nécessaires à l'urbanisation du secteur de la Prette Sud. A cette fin, le conseil municipal a instauré en 2009 la Participation pour Voies et Réseaux afin de répartir une partie des coûts de ces travaux sur les pétitionnaires. Le montant de la PVR est un coût au mètre carré, le ratio entre le coût des travaux et la surface desservie par le nouveau réseau. Dans ce cas, le coût total de l'opération d'électrification de la Prette Sud restant à charge de la commune est de 29 637,04€, à savoir 42 442€ pour l'électricité, 8 344 pour les télécommunications et une subvention du SDED de 21 150,21€. Pour calculer la surface totale desservie il faut tenir compte de tous les terrains, constructibles ou non, situés dans une bande de 60 mètres de part et d'autre du nouveau réseau. La distance de 60 mètres a été retenue compte tenu de la pente. Il faut retirer de cette surface les terrains réellement inconstructibles (ravins, route...). La zone concernée a donc une superficie de 21 175 m<sup>2</sup>.

Le coût de la PVR sera donc

#### CHIFFRES-CLÉF

##### CALCUL DE LA PVR

- ▶ COÛT DE L'EXTENSION des réseaux électrique et de télécommunication tel que prévu dans le devis du SDED  
29 637,04€
- ▶ SURFACE DE TERRAINS situés à moins de 60 mètres du réseau électriques et qui sont ou pourraient être constructibles  
21 175 mètres carrés
- ▶ MONTANT DE LA PVR au mètre carré  
1,40€ / mètre carré

de 1,40€ le m<sup>2</sup>. Il sera indexé sur le coût de la construction. Chaque propriétaire déposant un permis devra donc payer ce montant au mètre carré pour la totalité de la parcelle sur laquelle sera assise son habitation. L'inconvénient de la PVR est qu'il faut tenir compte de tous les terrains qui sont ou pourraient un jour être constructibles : dans le cas de la Prette Sud, nous avons considéré tous les terrains situés de part et d'autre de la route alors que pour l'instant seuls ceux situés en contrebas de celle-ci sont classés constructibles. Nous ne pouvons donc espérer récupérer à moyen terme que la moitié du montant total des travaux d'électrification.

Des permis de construire ayant d'ailleurs été déposés, une réunion





FOCUS AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ

\*\*PC Leclercq, résidence secondaire à La Prette

\*\* PC Bouveron-Le Moigne, résidence principale à La Prette

\*\* PC-modificatif, SARL Blanc, pour prévoir implantation de panneaux photovoltaïques sur un futur entrepôt

EN COURS

\*\* Alain Feugier, surélévation d'un garage (à gauche de la route entre

la mairie et le cimetière)

\*\*Commune de St Julien, réhabilitation de l'ancienne Poste en 2 logements

DÉCLARATION PRÉALABLE

\*\* DP Fillet Michel, pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur un bâtiment agricole existant

\*\* DP Droque Alain, pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur un bâtiment agricole existant

entre élus et le Centre du Service des Routes de Saint-Jean (puisque la route est une départementale) a permis de fixer les conditions en terme d'accès aux parcelles (afin d'éviter la multiplication des sorties), l'emplacement des compteurs d'eau et d'électricité, les retraits nécessaires demandés, afin de se prémunir contre d'éventuels désagréments liés au déneigement.

✓ RENFORCEMENT ÉLECTRIQUE AUX CHABERTS

Il est nécessaire de renforcer électriquement le hameau des Chaberts. A cette fin, un transformateur électrique va être installé au tennis. Pour ce transformateur, la commune doit payer 11 724,30€ sur un coût total de 63 000€, la différence étant prise en charge par le SDED. Les travaux de renforcement propres au hameau des Chaberts, depuis ce transformateur, se feront en aérien, à partir des supports existants et seront intégralement pris en charge par le SDED (40 500€).

La commune a retenu la solution de l'installation d'un transformateur au terrain de tennis afin de pouvoir le réutiliser pour renforcer le secteur de la Madone sur lequel des baisses de tension sont régulièrement signalées et pour éventuellement installer un point électrique et lumineux à l'aire de pique-nique / tennis / terrain de boules.

✓ CHARTRE PAYSAGÈRE

Depuis plusieurs années, la Communauté des Communes, en partenariat avec le Parc, organise des ateliers dans le cadre de la Charte Paysagère. Le Vercors dispose d'un patrimoine urbain intéressant et représentant l'identité de ce pays. La charte est un moyen d'accompagner les élus dans leur réflexion sur le développement urbain de ce territoire tout en préservant cette identité. Pour chaque commune du canton, des projets ont été retenus. Pour Saint-Julien, ce sont les secteurs de la Prette Sud et de la Madone qui ont été choisis. Les consultants du cabinet d'étude retenu ainsi

que Christelle Glénat, de la CCV, ont fait un compte rendu de leurs conclusions devant le conseil.

Le cabinet d'étude fait des propositions d'implantation des maisons. Il rappelle également l'importance de l'orientation des maisons, de l'isolation et des solutions de chauffage en utilisant les énergies renouvelables. Les spécificités des zones de montagne doivent également être prises en compte comme le fait de prévoir des zones de stockage de la neige ou des aires de retournement des chasse neige. Enfin, il souligne la nécessité de densifier l'habitat pour ne pas gaspiller les terrains constructibles souvent au détriment des zones agricoles. Ceci est d'ailleurs inscrit dans la charte du Parc du Vercors. L'habitat traditionnel est d'ailleurs très souvent regroupé dans les hameaux voire mi-toyen. Les élus s'interrogent sur cette notion de densification par rapport aux besoins exprimés par les nouveaux arrivants (recherche de grands espaces, rejet de la promiscuité des villes). Ils s'interrogent aussi sur les moyens d'appliquer ces préconisations car tous les terrains appartiennent à des propriétaires privés.



✓ ATSEM

Cécile Maréchal, remplaçante de Christine Vignon, ATSEM titulaire à l'école maternelle, est en congé maternité depuis le 2 mars 2010. Elle a été remplacée pour 4 mois par Juliette Lefort, jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'année prochaine, Christine Vignon réintègrera l'école maternelle de Saint-Julien.

✓ PÉRISCOLAIRE

Le dispositif proposé aux familles pour l'accueil



des enfants entre 16h30 et 18h30 apporte satisfaction. Le nombre d'heures progresse continuellement. Il est proposé de maintenir ce service et de continuer de travailler avec des personnes bénéficiant de contrats aidés pour limiter le coût pour tous.

### ✓ CANTINE

L'actuel fournisseur des repas de la cantine scolaire, l'Hôtel du Vercors entend prolonger son contrat avec la mairie de Saint-Martin, sous certaines conditions (révision des tarifs...)



### ✓ SIVOS

Le projet de création d'un Syndicat Intercommunal à vocation scolaire entre Saint-Julien et Saint-Martin afin d'avoir une gestion commune des affaires scolaires poursuit son chemin. Les élus espèrent un aboutissement pour début 2011.

### ✓ INFORMATION DES PARENTS

Les élus souhaitent mettre en place un dispositif d'information des parents d'élèves pour communiquer par exemple les décisions préfectorales concernant l'interruption des transports scolaires notamment en hiver. Un fichier avec les numéros de téléphone et adresses électroniques sera

établi afin de pouvoir prévenir les parents par SMS ou courriel.



### ✓ PROGRAMME 2010

Suite aux devis établis par la DDE, les élus ont décidé d'un programme de travaux de voirie pour l'année 2010 : le montant est de 9 857€ HT, soit le maximum subventionnable. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 65% par le Conseil Général dans le cadre de la Dotation Cantonale

### Courrier au président du Conseil Général en date du 25 janvier 2010 concernant le déneigement

Monsieur le Président,

Les conséquences des récents événements météorologiques avec l'épisode neigeux ont entraîné un grand nombre de mécontentements. Le conseil municipal tient à s'en faire l'écho.

Faute de moyens suffisants, les routes départementales n'ont pas été déneigées de manière satisfaisante. En outre, les services départementaux qui assurent le déneigement de certaines voies communales, n'ont pas pu, pour les mêmes raisons, assurer la viabilité de ces dernières. Nous avons dû faire appel à l'entreprise qui déneige l'autre partie des voies communales ; c'est donc au final l'ensemble des routes de la commune qui, faute de moyens et de temps, n'a pu être déneigée dans de bonnes conditions. La situation des routes départementales gravillonnées et non salées a été particulièrement délicate, notamment pour la route du Briac.

Les habitants sont inquiets : beaucoup d'entre eux travaillent à l'extérieur de la commune et ils ne souhaitent pas rester bloqués ni chez eux ni à leur travail. Ils attendent des conditions normales de circulation en hiver, dans la mesure où le cumul de précipitations neigeuses n'a rien d'exceptionnel pour un village de montagne.

Nous ne pouvons pas être dépendants des conditions de circulation en plaine. Nous sommes un canton de montagne et l'organisation du déneigement doit pouvoir être autonome. Nous demandons donc, qu'en toutes circonstances, le centre de La Chapelle dispose des moyens nécessaires pour garantir une bonne viabilité hivernale. L'absence de passage des engins pour des questions d'organisation interpelle. Il n'est pas question d'exiger des routes noires 365 jours par an ; il s'agit juste d'offrir des conditions de circulation acceptables pour toutes les personnes équipées.

Nous voulions donc vous informer de tout cela puisque nous sommes ensemble responsables des bonnes conditions de circulation sur le réseau routier du Vercors (départemental et communal). Il est important de pouvoir apporter satisfaction à nos habitants. Il en va de l'attractivité et de la vie de notre canton.

Nous en profitons malgré tout pour saluer l'aide importante que vous apportez à nos petites communes qui ne pourraient pas, seules, faire face à cette lourde tâche.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



## CHIFFRES-CLÉF

### DENEIGEMENT

Hiver 2009-2010

► Coût total pour l'ensemble de la saison hivernale

7 592€

Les dépenses liées au déneigement des voies communales sont subventionnées à hauteur de 70% par le Conseil Général de la Drôme.

voirie. Ils consistent en la reprise en bicouche de la route des Domarières, entre le croisement et les maisons Borel ; la reprise en enrobé devant la mairie ; de petites reprises sur la route allant chez René Glénat au village ; du reprofilage d'une partie de la route des Alberts, entre le hameau et le croisement de la Madone : les irrégularités de la route rendent en effet délicat le déneigement en hiver.

Les élus ont décidé de procéder à une consultation groupée au niveau des 5 communes du canton afin de bénéficier de prix plus intéressants. Les travaux ont été exécutés à la fin du mois de juin. C'est l'entreprise Cheval qui a été retenue au niveau cantonal avec une offre pour l'ensemble du canton de 74 574€ (contre une évaluation de l'administration de 80 963€).

### ✓ ATESAT

Le conseil municipal a renouvelé la convention ATESAT avec la DDE qui permet l'accompagnement en maîtrise d'œuvre de la commune par les services de la DDE pour un montant maximum de 3 fois 30 000€ de travaux.

ATESAT : Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

### ✓ PROBLÈMES DIVERS

Dominique Repellin a adressé un courrier dans lequel il fait état de problèmes d'infiltration dans son sous-sol suite aux travaux de gou-

dronnage de la voie communale. Le dysfonctionnement a été identifié et les quelques modifications mineures seront apportées dans le cadre des prochains travaux de voirie. Pour les problèmes d'infiltration dans le sous-sol, une rencontre avec Cédric Méjean du service des routes du Conseil Général a eu lieu sur place (un jour de pluie). Ces problèmes n'ont pas de causes directes évidentes : il n'y a aucune stagnation d'eau et les abords en béton et en bitume semblent assurer une bonne étanchéité. Quelques petits travaux seront réalisés dans un premier temps: saignée en bord de route, entre la maison et le cimetière; léger reflashage de la route. Les problèmes d'infiltration peuvent aussi venir du champ situé en contrebas de la route, à l'est. Une attention particulière sera apportée à ce secteur lors des travaux de la traversée du village (caniveaux...) mais il a été fortement recommandé à l'intéressé de faire réaliser parallèlement à ces interventions des travaux d'étanchéité à l'intérieur même du sous-sol.

### ✓ CARREFOUR LA CROIX

L'aménagement du carrefour de l'entrée sud du village va enfin aboutir après des mois d'hésitations liées aux difficultés financières du Département. C'est en effet le Conseil Général qui sera maître d'ouvrage de cette opération. Les élus ont tenu bon et ont fait le point avec Monsieur Cédric Méjean du CDT de Saint-Jean. Un ac-

cord a été trouvé avec la propriétaire du terrain, Madame Françoise Chate-lan qui accepte de céder une pointe de terrain. Le projet reste le même : construction d'une route au sud de la croix et du monument aux morts et fermeture du tronçon de route passant devant la maison Callet-Ravat. Pour les riverains le problème de la vitesse de circulation des véhicules sera réglé ; pour les gros engins, les manoeuvres seront facilitées ; la stabilité de l'ancienne croix sera elle aussi assurée puisqu'elle sera désormais protégée du trafic. Les travaux devraient avoir lieu en septembre ou octobre.



## E

## AU-

## ASSAINIS-

### ✓ RÉSERVOIR ORCETS

Durant une journée, élus et employé communal ont procédé au nettoyage du réservoir des Orcets ainsi qu'à celui des captages.

### ✓ TRAVAIL DE LA COMMISSION

La commission eau propose de :  
- revoir le règlement de l'eau pour inciter les propriétaires à installer les compteurs à

l'extérieur des habitations dès qu'une demande de travaux est déposée en mairie.

- rappeler aux personnes s'alimentant avec une source privée qu'elles devront installer un compteur pour pouvoir ensuite s'acquitter de la taxe d'assainissement ;

- faire installer par la Commune des compteurs à la sortie de chaque réservoir. Une demande de subvention sera faite auprès de l'Agence de l'Eau une fois les devis obtenus.

- étudier l'opportunité de faire réaliser des assainissements collectifs aux hameaux de la Martelière et des Clots comme le proposait le rapport du cabinet Nicot remis lors de la réalisation de l'assainissement collectif du bourg.

- retenir la solution passant par le champ Marcon pour l'extension de réseau d'eau en vue d'alimenter le secteur de la Madone. Une autorisation de passage doit être obtenue au préalable.

### ✓ RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Nous rappelons à tous les habitants concernés qu'ils ont jusqu'à la fin de l'année 2010 pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif du village.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### ✓ LOGEMENTS

L'appartement du presbytère au rez-de-chaussée a été libéré par Rudy Petit en mars. D'importants travaux de rénovation ont été réalisés. Le maximum a été réalisé par notre agent technique mais nous

avons dû faire appel à des entreprises extérieures



car les délais étaient très courts. Parmi les travaux, figurent: le remplacement du sol de la cuisine en dalles lino par du carrelage ; la reprise des placo endommagés dans la cuisine ; la peinture intégrale d'une chambre ; les lessivages et

### CHIFFRES-CLÉF

#### TRAVAUX

#### Appartement du presbytère, rez-de-chaussée

- ▶ Entreprise Blain (peinture) : 1455€
- ▶ Entreprise Beccherini (sols, carrelage) : 985€
- ▶ Entreprise Lenci (électricité) : 90€
- ▶ Ramonage Valentin : 43€
- ▶ Divers achats de fournitures par Jean-Noël : 260€

TOTAL de 2833€  
(non comprises les heures de Jean-Noël Drogue)

le rafraîchissement des murs et du sol; des petits travaux de plomberie. Le montant total des travaux a été de 2833€. C'est François Borel, ancien locataire du studio qui occupe désormais ce logement.

Le studio est quant à lui loué par Magalie Tritz, stagiaire de l'entre-

prise Hydrophy depuis mai.

L'appartement du presbytère au 1er étage a été libéré par Claire-Lise Fillet et Amaury Boudersa. Quelques petits travaux d'entretien ont été réalisés courant mai (changement d'un radiateur, recollage de carreaux de faïence).

Il a été loué à Monsieur et Madame Bouveron, nouveaux habitants de Saint-Julien, qui ont obtenu un permis de construire sur un terrain à La Prette Sud et qui devraient démarrer rapidement les travaux de construction.

L'appartement de l'école est actuellement occupé par la professeur des écoles de Saint Martin en Vercors, qui rendra les clés fin juillet 2010. La commune a décidé d'engager des travaux à cette occasion. Une liste a été réalisée. Des artisans vont être contactés.

Les jardins ont été redistribués entre les appartements du presbytère et l'appartement en cours de restauration à La Poste afin que tous les locataires puissent bénéficier d'une parcelle de terrain.

### ✓ SALLE DE RÉUNION

Pour l'année 2010, les élus ont dé-

cidé d'inscrire la réhabilitation de la salle de réunion comme chantier prioritaire. Une subvention a été obtenue dans le cadre de la Dotation Cantonale de Patrimoine (55% pour un montant prévisionnel de 25000€ de travaux). Des devis sont demandés à différentes entreprises (maçonnerie, électricité, plomberie, menuiserie, isolation...). Plusieurs hypothèses sont envisagées (notamment la séparation des deux niveaux, le remplacement du plancher par une dalle chauffante...). Une intervention est impérative pour régler les récurrents problèmes de chauffage constatés depuis plus de 10 ans. Il semble important d'améliorer le confort de cette salle qui pourrait être plus utilisée qu'elle ne l'est actuellement.

### ✓ PHOTOVOLTAÏQUE

L'entreprise de Gérard Glénat a proposé à la commune de louer le pan sud du toit de la salle des fêtes ainsi que le pan sud d'une partie du bâtiment du presbytère (surface exploitable totale de 170m<sup>2</sup>) en vue d'installer des panneaux photovoltaïques : l'électricité produite serait revendue à EDF. Les travaux d'installation des panneaux auraient été à la charge de l'entreprise, le bail aurait été

un bail emphytéotique de 20 ans et le montant de la location de 10€ le mètre carré de toiture (indexé sur le coût de l'électricité). A la majorité, les élus ont préféré décliner l'offre et attendre en pensant notamment à un programme global de réhabilitation de la salle des fêtes et à la possibilité d'être maître d'ouvrage en direct pour l'installation de photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux.

### ✓ WC PUBLICS

Depuis plusieurs mois, les WC publics étaient inutilisables suite à des refoulements des eaux usées. La municipalité avait décidé de les fermer pour l'hiver. Il fallait agir vite.

Durant les travaux de réalisation de l'assainissement collectif du bourg en 2007, c'est l'entreprise Giammattéo qui avait effectué les travaux de raccordement des toilettes. Les élus lui ont fait part de ces dysfonctionnements ; l'entreprise est intervenue du lundi 10 au mercredi 12 mai : après avoir ouvert, élus et techniciens ont constaté que le raccordement n'avait pas été réalisé dans de bonnes conditions (tuyaux mal calibrés, raccord mal réalisé, formation d'un bouchon...). Aussi l'entreprise a-t-elle

repris la totalité du branchement et a installé un regard de contrôle plus confortable, le tout à ses frais. Les WC publics sont désormais opérationnels !

### ✓ LOCATION DES SALLES

Un règlement pour l'utilisation de la salle des fêtes et de la salle de réunion est en cours d'élaboration. Par ailleurs, les tarifs de location ont été revus : Pour les particuliers et les associations non communales, à partir du 1er juin 2010, les tarifs seront de : pour un week-end, 70 euros ; pour un jour, 40 euros ; pour une semaine, 150 euros. La gratuité est accordée aux associations communales. Les frais de chauffage seront facturés au prix de 0,80 euros le litre de fioul consommé. Une caution de 300 euros sera demandée.

### ✓ CIMETIÈRE

Une famille a fait une demande de rétrocession à la commune d'une concession ; afin de régler cela avec la procédure la plus adaptée, des procédures de constatation d'abandon vont être lancées. Plusieurs tombes pourraient être concernées.

# TRAVERSÉE DU VILLAGE

## ✓ EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Cette année encore, les élus et plusieurs habitants se sont retrouvés les manches durant une matinée pour un grand nettoyage de printemps du village. Toutes les rues ont été balayées, désherbées. La buse faisant office de jardinière devant la mairie a été retirée. Un soin particulier a été accordé, cette année encore, au fleurissement. De nouvelles jardinières ont été réalisées.

Les chicanes à l'entrée du village et le long de la traversée ont été réinstallées afin de canaliser la circulation, ralentir la vitesse et sécuriser les riverains et les piétons. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Les derniers travaux ont été réalisés par l'entreprise Blanc : construction d'un petit muret à la place des actuelles barrières en bois devant la mairie pour remplacer ces dernières par de nouvelles, similaires à celles déjà installées ; soclage le long de la bascule pour installer les quilles matérialisant l'interdiction de stationner.

Une réflexion est en cours entre

les élus et le Comité des Fêtes pour préparer les illuminations de Noël et envisager de nouvelles acquisitions et une homogénéité de l'ensemble.

## SPORT

### ✓ TENNIS

Un grand nettoyage du tennis a été effectué en mai. Par ailleurs, pour cet été, les cartes seront à nouveau en vente à la Pizzeria Bois Barnier. Un planning est installé au tennis et les sportifs doivent s'y inscrire pour vérifier la disponibilité du créneau avant d'aller récupérer la clé chez Anita. Les tarifs 2010 restent inchangés par rapport à 2009.

### ✓ CAISSE A SAVON

Pour la troisième année consécutive, l'association « Les caisses du Vercors » a pris contact avec la commune pour organiser une course de caisses à savon sur la RD 255 au niveau du hameau des Granges le 4 juillet 2010. L'association a mis comme condition à l'organisation de cette course que la commune lui apporte une aide financière à hauteur de 180 euros, prenne à sa charge un coffret électrique pour le chronométrage

## CHIFFRES-CLÉF

### LE TENNIS

Tarifs 2010

- ▶ Carte annuelle adulte : 10 euros
- ▶ Carte annuelle famille : 20 euros
- ▶ Carte annuelle hôte : 60 euros

Inscriptions obligatoires à la pizzeria Bois Barnier, chez Anita.

Récupération des clés chez Anita

Planning à remplir au tennis

et la buvette, amène sur le lieu de la course 80 barrières et les récupère. Il a été expliqué aux membres de l'association que ces exigences étaient trop importantes par rapport à la capacité de la commune et qu'elles ne pourraient pas être satisfaites. Il a d'autre part été rappelé que les associations communales ne demandaient pas autant. Un terrain d'entente a été cherché par la mairie, en vain. Les organisateurs ont donc décidé d'annuler la course.

## LOTISSEMENT

### ✓ DERNIERS TRAVAUX

Un an après la fin des travaux



de viabilisation, une première construction est en phase d'achèvement, une deuxième est en cours de construction. Divers petits travaux ont dû être réalisés : reprise d'une allée piétonne, installation des boîtes aux lettres, pose du nom...

Un troisième lot est en passe d'être vendu à un jeune couple, Camille et Alexandre Michel, employés de l'entreprise Hydrophy. Un compromis a été signé. Il reste donc à la vente les lots 2, 3 et 5.



### ✓ INAUGURATION

L'inauguration du lotissement est prévue le samedi 11 septembre à 11h au lotissement. La municipalité invite tous les habitants à se joindre à cette inauguration, avant de se rendre au repas des habitants à midi!

## CRÈCHE

### ✓ TRAVAUX

La crèche a soumis à la commune une demande de travaux d'amélioration des locaux, à savoir l'isolation du grenier pour y installer un bureau, le remplacement de l'actuel escalier escamotable, jugé trop dangereux, la transformation

du bureau actuel en lieu d'accueil pour les petits. Le bureau de la crèche doit finaliser sa demande afin que la commune puisse faire établir des devis, solliciter d'éventuelles subventions (CDRA, FNADT) et s'entendre avec l'association sur les modalités de financement.

## C.C.A.S.

### ✓ COLIS DE NOËL

Comme cela a été décidé l'année dernière, le cadeau offert pour Noël par le CCAS aux aînés de notre commune changera chaque année. Après le repas en 2009, un colis sera à nouveau distribué aux personnes concernées.

## COMMUNICATION

### ✓ SITE INTERNET

Un groupe de travail se réunit régulièrement pour mettre à jour le site Internet, le faire évoluer au gré des remarques, des attentes et des demandes. Si vous souhaitez vous joindre à ce groupe, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

## PERSONNEL

### ✓ AGENT TECHNIQUE SUP-

### PLÉMENTAIRE

Les élus ont décidé de procéder au recrutement d'un agent technique supplémentaire, dans le cadre d'un contrat aidé (appelé CAE - CUI) à hauteur de 90% à 95%. Ce choix a été réalisé car la commune n'aura à supporter que 5 à 10% d'un salaire pour un contrat de 26h par semaine d'une durée de 6 mois.

Compte tenu des travaux importants que la commune doit réaliser sur ses bâtiments et son patrimoine, de la charge de travail déjà importante de Jean-Noël Droque employé à mi-temps et de la contrainte budgétaire, cette opportunité est apparue intéressante aux élus.

Cette personne pourra se charger de travaux confiés actuellement, faute de temps, à des entreprises. Il s'agit notamment de travaux de rénovation (peinture) dans les appartements communaux, de petits travaux de plomberie et divers travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments communaux... A titre d'exemple, les 900€ environ demandés par une entreprise pour repeindre complètement une chambre d'appartement, représentent presque le montant de ce que coûterait à la commune un agent en CAE pris en charge à 90% pour une durée de 6 mois.

Un recrutement a donc été lancé, plusieurs candidats ont répondu et c'est Julien Ruthier, âgé de 28 ans, actuellement hébergé à Saint-Martin-en-Vercors, où il compte s'installer, qui a été recruté et qui prendra son poste à compter du 1er juillet.

# DIVERS

### ✓ LICENCE IV

Le gérant du camping de Saint-Martin s'est rapproché de la mairie afin de connaître les modalités de vente de la licence IV dont la commune est actuellement propriétaire depuis 2004. Le conseil réaffirme son souhait de la vendre au tarif auquel elle a été acquise (10 670€). Le gérant du camping a décliné l'offre. La dernière utilisation remonte à l'été 2009 (Lou Terroir). En cas d'inutilisation de cette licence dans un délai de 3 ans, cette licence est perdue. Les élus espèrent qu'à défaut d'acquéreurs, il sera possible de la relouer à un commerce à Saint-Julien ou à une association communale.

### ✓ DELEGUE AU PARC

Pierre-Louis Fillet siégeant désormais au Comité Syndical comme président de la Communauté des Communes, c'est Nadège Michel, actuelle suppléante qui le remplace pour la commune de Saint-Julien, suppléée par David Bathier.

### ✓ SIVU DE ROYBON

Pierre-Louis Fillet souhaite désormais n'être que suppléant au SIVU qui gère l'auberge de Roybon. Il est remplacé par Gilles Chazot qui devient donc titulaire.

### ✓ FIBRE OPTIQUE

Suite aux travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune, des malfaçons ont été signalées à l'entreprise SACER. Celle-ci est intervenue en juin pour les régler.



## FOCUS

## JOURNÉE DE TRAVAIL DES ELUS

Le samedi 29 mai, les élus du conseil municipal ainsi que Michèle et Delphine, les secrétaires, se sont retrouvés pour une journée de travail. Plusieurs temps l'ont rythmée entre 9h et 15h30. Les membres présents ont tout d'abord fait le bilan personnel et collectif des deux années de mandat. Chacun a pu s'exprimer sur ses satisfactions, ses attentes, sa perception de son travail de conseiller.

Il a ensuite été question de communication et d'interrogations autour de la façon d'être à l'écoute des idées de tous les habitants de la commune. Il a été convenu que Lou Becan pouvait être le meilleur moyen d'engager ce travail d'écoute.

Les élus ont ensuite travaillé en deux groupes sur deux sujets : le premier a planché sur la vie du village, son animation, le rôle de la municipalité dans celle-ci : plusieurs idées ont été évoquées :

La commune possède déjà de nombreux atouts qu'il est important de soutenir et de mettre en valeur. La vie du village s'articule essentiellement autour de l'école, de la crèche et des commerces existants. La vie sociale et culturelle de St Julien se développe également grâce aux initiatives et animations des associations locales (repas des habitants, rencontres cinématographiques, concours de boules, fête du village, théâtre). Il semble important que les associations locales se fédèrent davantage et mettent en commun leurs idées et leurs moyens, afin de générer plus de dynamique, et plus de mobilisation de la part des habitants. Il apparaît nécessaire de définir les besoins de la commune et de recenser les manques, de coordonner les activités à développer tout au long de l'année, de mettre en valeur les atouts existants, tels que l'accueil touristique, l'artisanat local et les produits du terroir, de développer les actions en faveur de la petite enfance, les actions culturelles... Le rôle du conseil municipal dans la vie du village pourrait être défini ainsi : impulser, soutenir, encadrer.

Un autre groupe s'est penché sur la question de l'urbanisation : face à toutes les difficultés auxquelles les élus ont été confrontés depuis le début du mandat, il a été proposé une réflexion globale sur toutes les zones urbanisables de la commune afin de pouvoir travailler en amont, avec les futurs pétitionnaires de permis de construire. Les élus savent qu'ils ne peuvent pas imposer grand chose; ils sont convaincus que la pédagogie et le travail en amont sont les meilleurs moyens d'obtenir des résultats satisfaisants.

Tout le monde a ensuite partagé un repas concocté par les participants. L'après-midi a été consacrée à la présentation d'un premier travail d'un architecte, Monsieur Bacquet, sur la réhabilitation du clocher de l'église

# LES BUDGETS 2010

Dans un contexte particulier lié à la suppression de la taxe professionnelle et à la réforme des collectivités, les élus ont voté les budgets en mars. Retour sur quelques faits marquants.

## Compte administratif 2009

Le compte administratif du budget principal laisse apparaître un excédent global d'un montant de 106 986€ dont 91 923€ en fonctionnement.

Un comparatif des dépenses et recettes 2008-2009 montre que les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse alors que les recettes sont en hausse, les frais de personnel restant stables. Les dépenses de fonctionnement sont pour la plupart, obligatoires et incompressibles, il est difficilement envisageable de les réduire davantage.

La commune se trouve actuellement dans une situation financière favorable, le fonds de roulement étant positif et en augmentation constante depuis 2007. La commune ne connaît plus de

problème de trésorerie. L'endettement se réduit avec une dette de 471 € / habitant contre 679 € en 2007.

Cette situation permet d'envisager plus sereinement des projets d'équipement et de travaux dans les années à venir. Les élus souhaitent, pour cela, engager une prospective financière à moyen terme, permettant d'assurer une gestion claire et adaptée des finances communales, avec des projets étalés sur plusieurs années.

## Une situation financière en amélioration et satisfaisante

Quelques travaux réalisés en 2009 et leur coût :

- Rénovation église : 10 377€
- Voirie cimetière : 23 482€
- Accessibilité Mairie : 17 924€

## Les budgets 2010

Le conseil municipal, après plusieurs réunions de préparation a voté les budgets 2010 à l'unanimité.

Le montant des dépenses de fonctionnement du budget principal est d'environ 400 000€ et celui de la section investissement est d'environ 326 000€, ce qui fait un budget total de 726 000€.

Ce montant est largement supérieur au montant du budget 2009 et il convient donc de revenir sur les principaux points de ce budget et surtout les évolutions, étant entendu que de nombreux points de la section de fonctionnement ne connaissent pas d'évolution.

Sur la section de fonctionnement, ce sont près de 51 000€ qui sont venus gonfler le budget au titre des différentes dépenses d'électrification que la

Montant du budget eau-assainissement : 187 634 €

Section fonctionnement : 106 412€

Section investissement : 81 922€

Projets inscrits au budget en investissement : raccordement de la fontaine communale au réseau d'eau potable et extension du réseau d'eau au secteur de la Madone. Grosse somme non affectée.

commune va devoir réaliser : électrification de La Prette, transformateur du tennis, paiement différé de l'électrification du lotissement... Ces dépenses sont lourdes et sont financées en fonctionnement car la commune n'est pas maître d'ouvrage (c'est le SDED). Cette dépense exceptionnelle a mis le budget de fonctionnement dans une situation d'équilibre compliqué à trouver, rendant obligatoire - entre autres - l'inscription de coupes de bois pour environ 25 000€.

S'agissant ensuite de la section d'investissement, quatre opérations principales ont été inscrites :  
-La rénovation de l'ancienne poste (2 logements) : 180 000 €  
-Le début de la rénovation de la salle de réunion : 29 900 €  
-Programme voirie : 11 850 €  
-La création d'un réseau télécommunication à la Prette : 8400 €

Trois financements sont prévus: d'une part le report intégral de l'excédent de l'exercice 2009 avec en plus le remboursement par le budget lotissement de certaines dépenses, suite aux premières ventes de lots ; d'autre part des subventions notamment pour les trois premières opérations (80 000€) ; enfin un emprunt de 82 000€ pour financer l'opération de La Poste, sachant qu'il a été calculé afin que les montants des remboursements soient couverts par les loyers encaissés pour

les deux logements.

Compte tenu de la situation financière relativement favorable de ce budget 2010, en dépit d'un volume important de dépenses, les élus ont souhaité la stabilité des taux d'imposition; une légère augmentation de 1% a été votée, afin notamment de compenser la fin progressive des compensations de l'Etat pour le plafonnement de l'ancienne taxe professionnelle. Dans un contexte économique difficile, les élus ont eu à coeur de ne pas alourdir le fardeau fiscal des habitants.

### Une très légère augmentation des impôts locaux de 1%

## La fin de la taxe professionnelle

Cette décision politique, largement relayée par les médias, a été suivie avec un intérêt tout particulier à Saint-Julien. Dans notre commune en effet, les recettes liées à cette taxe, «TP», représentent plus de 52% des recettes fiscales. Cette situation exceptionnelle dans le Vercors est liée à la présence sur

notre territoire des deux plus gros imposés réguliers du canton, à savoir EDF pour un barrage sur la Bourne et l'entreprise Blanc. Rappelons également que la taxe professionnelle était composée de deux principales parties : une taxe sur le foncier bâti et non bâti des entreprises ; une taxe sur la valeur des équipements et biens mobiliers. C'est cette deuxième partie que le législateur a surtout voulu supprimer puisqu'elle pesait sur l'investissement réalisé sans tenir compte des bénéficiaires.

A Saint-Julien, la part sur le foncier représentait 46% de la TP (EDF essentiellement) et l'autre 53%.

Pour la remplacer, l'Etat a mis en place 4 dispositifs :

1)Création de la Contribution Economique Territoriale (CET) en 2 volets:

-Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui correspond à l'assiette valeur foncière de l'ancienne TP : c'est le foncier des entreprises qui continue à être taxé)

-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) soit la taxation de la valeur ajoutée des entreprises réalisant un chiffre d'affaire supérieur à 152 500€)

2)La réaffectation d'impôts locaux: quand nous payons nos impôts locaux, une part revient à la commune, une autre à la communauté de communes, une autre au département, à la région... Les communes vont récupérer ainsi

-la part départementale de la taxe d'habitation

-les parts départementale et régionale de la taxe foncière sur le non bâti



Recettes fiscales  
AVANT réforme

Recettes fiscales  
APRÈS réforme

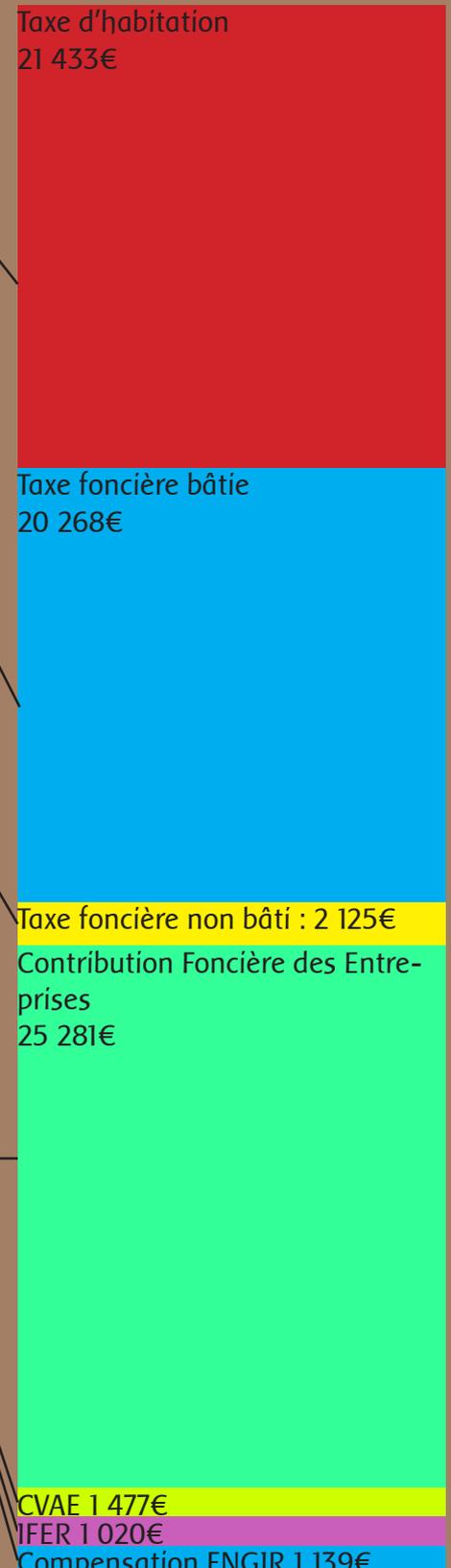
3)Création de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) transférée par l'Etat aux collectivités. Cela concerne certaines installations situées sur la commune d'entreprises telle EDF, SNCF, France Telecom, SFR...

4)La Compensation si besoin par l'Etat par l'intermédiaire du Fonds National de Garanties Individuelles de Ressources (FNGIR) : au terme de ces réaffectations, l'Etat récupère le trop-perçu de certaines communes du fait de la réforme et le reverse à celles qui constatent des moins-perçus.

Le mécanisme est complexe. Les élus locaux sont soucieux de conserver une vraie autonomie financière, sans être sous perfusion de l'Etat et soucieux également de préserver le lien entre ressources fiscales et territoires. Des premières simulations ont été présentées aux élus de France.

Ces deux graphiques présentent les ressources fiscales avant et après la réforme. Il s'agit de simulations réalisées à partir de données 2008. Ces deux tableaux, avant et après réforme, font apparaître un montant de recettes fiscales strictement identique d'un peu plus de 72 000€.

Ce qui est rassurant pour Saint-Julien c'est que les impôts locaux constituent l'essentiel des nouvelles ressources fiscales et que le lien avec le territoire reste



fort; les trois dernières ressources constituent des points marginaux. La vraie question est l'évolution de ce schéma dans les années à ve-

nir et lors du vote du budget, chez tous, les incertitudes étaient encore nombreuses.



# LES GRANDS DOSSIERS

Lors du vote du budget, les élus ont arrêté 5 grands projets sur lesquels il convient d'avancer et pour lesquels des groupes de travail ont été mis en place. Deux d'entre eux vous sont présentés ici.

## La restauration du clocher

par Françoise Chatelan

«IL FAUT RESTAURER LE CLOCHER... POURQUOI?... COMMENT ?...»

L'église, située au centre du village, fait partie de l'histoire de ses habitants, accompagnant depuis le XII<sup>e</sup> siècle les moments heureux et douloureux de leur vie. Son architecture romane d'une grande simplicité en fait un havre apprécié des visiteurs.

Le clocher, inséparable de l'église, bâtiment-repère, visible de loin, rythmant la vie avec son horloge et ses cloches, se fend gravement côté SUD, et nécessite donc de gros travaux. (Depuis 1905, la commune est propriétaire de l'église-bâtiment)

L'association « LES AMIS DE ST BLAISE », contrai-

rement à ce qu'elle pensait à sa création, ne pourra, étant donné son budget restreint, financer la restauration.

La municipalité a donc décidé



d'inscrire celle-ci parmi les 5 chantiers prioritaires.

### FOCUS

### Le clocher de l'église

Il est fort probable que le clocher, comme le reste de l'église date des 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> siècles, même si de nombreux travaux ont été réalisés sur ces édifices. Les derniers travaux en date remontent aux années 1960, quand le clocher fut enduit afin de préserver l'étanchéité du bâtiment. Les pierres originelles, en tuf, étaient en effet poreuses.

### CHIFFRES-CLÉF

#### PREMIERS CHIFFRAGES ETUDE DE L'ARCHITECTE BACQUET

Montant total des travaux :  
42 000€ HT

Deux options après décaissage:  
- remise en l'état initial avec pierres apparentes du clocher et des contreforts  
- réfection des enduits

Honoraires, études :  
4 500€ HT

Monsieur BACQUET architecte, ayant terminé l'étude (payée par un adhérent), est venue la présenter aux élus et aux membres de l'association des amis de Saint-Blaise ».

Soutenue dans sa recherche de fonds par l'association (mécénat, subventions, dons, manifestations) et attentive aux opportunités financières qui, elle l'espère, se présenteront, la municipalité souhaite réaliser ce projet et le voir aboutir.»

La commission « clocher » :  
Monique Feugier, Jean-Maurice Roche, Françoise Chatelan.

## La réhabilitation de la salle des fêtes

par Pierre Hustache

Notre maire nous a demandé de constituer des groupes de travail pour réfléchir et avancer sur plusieurs projets concernant les infrastructures de notre village.

Je vais vous parler du projet dont je m'occupe : la rénovation de la salle des fêtes.

Ce bâtiment implanté au cœur du village est un lieu de rencontre et de convivialité où par le passé ont eu lieu des représentations cinématographiques pour le plaisir de tous les villageois à l'époque où la télévision n'existait pas.

La réflexion que nous menons actuellement consiste non seulement à réhabiliter ce bâtiment mais également à lui trouver une nouvelle identité. Je pense notamment à un lieu culturel où des expositions, des rencontres cinématographiques et des spectacles en tout genre pourraient à nouveau avoir lieu. Cette réhabilitation est



un enjeu important pour la vie communale de Saint Julien.

Ce bâtiment n'est quasiment plus loué par des particuliers, très peu utilisé des associations et ce n'est pas un hasard. Des questions se posent notamment sur la vétusté de son agencement.

Nous avons réalisé récemment un état des lieux. Tout d'abord, il est impératif de rappeler les normes de sécurité élémentaires de l'ensemble de la salle des fêtes (accès, plan d'évacuation, normes incendies...).

Sur un plan plus général des faiblesses de l'infrastructure ont été mises en avant.

### CHIFFRES-CLEF

#### DATE-CLEF SALLE DES FÊTES

Construite en 1954

Dernière rénovation importante en 1998 avec des travaux de peinture, la pose de rideaux, des interventions électriques...

La première concerne la partie phonique inadaptée à l'organisation de manifestations diverses. Nous devons également revoir les sols qui se dégradent inévitablement, repenser à l'agencement de

la cuisine, du hall d'entrée, des sanitaires ainsi que l'éclairage. Le chauffage au fioul qui actuellement chauffe la salle doit être réétudié. Ce projet de grande envergure que je défendrai en compagnie de Françoise Chatelan et Gilles Chazot sera étudié lors d'un prochain conseil. Nous devons, si ce projet est choisi, ouvrir une étude de réaménagement de la salle des fêtes qui s'articulera sur un cahier des charges rigoureux, ambitieux et à la taille de notre village. Cette réhabilitation ne verra le jour que par une maîtrise rigoureuse des financements et de l'investissement afin de pas mettre en péril le budget communal.

Je crois à ce projet de rénovation de la salle des fêtes, lieu important de notre village qui, sans un relookage et une réhabilitation nécessaire, sera, dans les prochaines années délaissé par les habitants et deviendra inutilisable. La vie d'un village passe essentiellement par le maintien de ses associations, l'organisation de manifestations festives et culturelles afin de distraire le plus grand nombre d'habitants et de touristes de passage. C'est une réflexion qui demandera beaucoup d'énergie afin de sortir un projet partagé et accepté de tous.

Nous ne manquerons pas de vous solliciter si le projet est retenu pour écouter vos remarques et idées pour qu'ensemble nous retrouvions une salle des fêtes agréable.

C'est tout l'intérêt de ce projet qui j'en suis sûr fera débat dans les prochains mois.

# NOUVELLES DU SITCV

Voici quelques nouvelles du Syndicat Intercommunal pour la Télévision et la Communication du Vercors (SITCV) que deux élus de Saint-Julien suivent assidûment.

Par Gilles Chazot

La dernière assemblée du Syndicat Intercommunal pour la télévision et la Communication dans le Vercors s'est tenue le 19 mars dernier. Voici les points importants abordés:

- En ce qui concerne le budget 2010, la participation des communes reste à 1,5€ par habitant. La cotisation demandée par le syndicat départemental de télévision est de 30 centimes par habitant (86 centimes l'année dernière). Dans les années à venir cette cotisation sera certainement augmentée avec la mise en place de la T.N.T.

- L'arrêt de la télévision analogique (qui est le mode de réception actuel) sera effective le 14 juin 2011. Dans l'hypothèse où TDF décide d'équiper le relais de Préalvet qui couvre 2/3 de la population (coût estimé par TDF à 350 000 € contre 180 000€ par un autre organisme) le tiers restant qui ne

peut capter aucun relais pourra être équipé de paraboles (investissement de 524€ par foyer hors main d'œuvre). Une aide de 250€ serait alors versée au foyer souhaitant s'équiper.

- La solution qui consiste à utiliser la ligne téléphonique pour recevoir la TNT n'est actuellement pas envisagée malgré le passage de la fibre optique sur le canton. Cette fibre dont l'installation est en phase d'achèvement sera ouverte aux opérateurs de téléphonie à compter de juillet 2010.

Nous espérons que dans les prochains mois, nous aurons plus d'informations à vous donner sur le devenir du relais de télévision, des modalités d'attribution de subvention, ainsi que sur l'arrivée des futurs opérateurs privés qui vont exploiter la fibre optique.

Pour tout savoir sur la T.N.T: Site internet [http://www.tousaunu-](http://www.tousaunu-merique.fr/)

[merique.fr/](http://www.tousaunu-merique.fr/)

Rappels:

Ce syndicat est constitué d'élus des communes de Rencurel, Vassieux, La Chapelle, Saint Agnan, Saint Martin et Saint Julien.

T.N.T: Réception numérique de la télévision. Elle permet la diffusion de 18 chaînes gratuites soit par antenne, soit par parabole, soit par le câble (pour les grandes villes), soit par la ligne téléphonique haut débit (A.D.S.L).

T.D.F: TéléDiffusion de France



## DU NOUVEAU A LA CCV

Suite à la démission de Régis Malsand, président de la Communauté des Communes du Vercors depuis 2001, de nouvelles élections ont été organisées et un nouvel exécutif a été mis en place. Pierre-Louis Fillet a été élu président de la Communauté des Communes. 6 vice-présidents ont été élus dans la foulée.

1er vice-président : Claude Vignon, maire de Saint-Martin et conseiller général du canton - 2e vice-président : Francis Chevreux, adjoint à Saint-Agnan - 3e vice-président : Serge Cecconi, conseiller municipal à Vassieux - 4e vice-présidente : Stéphanie D'Addario, adjointe à La Chapelle - 5e vice-président : Christophe Morini, adjoint à Saint-Agnan - 6e vice-présidente : Dominique Couiller, adjointe à La Chapelle.

3 élus complètent le bureau : Jean-Louis Gontier pour Saint-Julien, Isabelle Bailliard pour Saint-Martin et Christiane Vignon pour Vassieux



# >> LA VIE AU VILLAGE

## CA S'EST PASSE ICI...

Retour en images sur quelques animations ou activités de bénévoles qui ont, ce printemps, occupé les habitants ou diverti nos enfants!

### Les grands nettoyages de printemps



Jeunes et moins jeunes, de nombreux habitants se sont retroussé les manches ce printemps (nettoyage des chapiteaux, plantation d'un rosier, nettoyage du village...)



# La Grande Récré

C'est à Saint-Martin que l'ensemble des écoles du canton se sont retrouvées dimanche 13 juin pour une grande récré, avec durant toute la journée, de nombreux jeux, animations et spectacles. Le village s'est transformé en une grande cour de récréation. Après la 1ère édition de La Chapelle, l'année dernière, cette journée a encore connu un franc succès, sous un soleil radieux.



# LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Par l'action de leurs bénévoles, elles font vivre notre village et contribuent largement à son animation. *Lou Becan* ouvre ses colonnes aux associations communales.

## La section FNACA - Vercors

Président par intérim : Gabriel Veyret

Pour l'année 2010, la manifestation du 19 mars a eu lieu à St Martin en Vercors en présence des Maires du canton. Dépôt de gerbes au monument aux morts suivi d'un repas au restaurant de l'hôtel du Vercors.



Le 1er mai, grand bal de la FNACA à la Chapelle en Vercors avec l'orchestre Magali Perrier.

Matinée dansante réussie grâce à toutes les personnes du Vercors ainsi que de Villard de Lans, Méaudre, Autrans, Lans en Vercors, Corrençon et du Royans, qui sont venues passer une agréable journée. Encore une fois, merci à tous.

Le 20 mai 2010, le 38ème congrès départemental s'est tenu à la Chapelle. St Julien était représenté par son président intérimaire. Le trésorier Jo Pesenti était accompagné de plusieurs fidèles adhérents. Tous les comités drômois étaient présents. C'est plus de 90 adhérents, anciens d'Algérie, qui sont venus se recueillir sur la tombe de notre regretté Président, Fernand Ber-

nard. Ensuite tout le monde s'est installé dans la salle de l'Hôtel de Ville de la Chapelle. Les débats furent longs, parfois passionnés, mais toujours courtois dans une atmosphère de joyeuses retrouvailles pour certains. Les délibérations ont pris fin vers midi, suivies d'un apéritif en attendant un excellent repas servi à l'Hôtel des Sports. Après quoi tout le monde s'est éparpillé et a repris le chemin du retour. Merci à tous les participants. Pour le restant de l'année 2010, aucune autre festivité n'est prévue, si ce n'est quelques sorties avec notre drapeau à Vassieux et à la Chapelle à la cour des fusillés en Juillet, ainsi que quelques déplacements dans différents villages de la Drôme pour l'inauguration de places, de rues ou de monuments du 19 mars, anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, à une époque où nous avons 20 ans.



Repas du 1er mai à la salle polyvalente

## Le club des Aînés Ruraux, «Les Jonquilles»

Présidente: Paulette Ségura

Le Club des Jonquilles a réalisé son concours de coinche le 27 février 2010, qui a remporté un vif succès auprès de toutes les générations. De

nombreux participants venus de Villard de Lans, Corrençon, La Balme de Rencurel, Vassieux, La Chapelle, St Agnan et St Martin en Vercors ont permis une rencontre très agréable.

### Les Vercoquins

Présidente : Frédérique Germain

Le 27 avril dernier, 10 enfants de la structure les « Vercoquins » ont participé à la grande fête du printemps, qui a eu lieu à Villard de Lans.

Cette fête était organisée par le réseau « Vercors enfantillage », qui est le réseau petite enfance du plateau.

Ce réseau regroupe :

- les 6 structures multi accueil : les « trois pommes » de Corrençon en Vercors, les « Bout'choux » de Méaudre, les « Trois p'tits tours » de Lans en Vercors, les « Oursons » de Villard de Lans, les « Diablotins » de St Nizier du Moucherotte ainsi que, depuis peu, les « Vercoquins » de St Julien en Vercors.



- le relais d'assistantes maternelles « P'tit Patapam »
- la ludothèque « Jeux m'amuse » de la Communauté des Communes du Massif du Vercors (CCMV)
- les coordinatrices du service enfance jeunesse de la CCMV et du SIVU du Val de Lans.

Plus de cent enfants grimés et costumés, ont défilé, bien accompagnés, dans la rue piétonne, sous un soleil radieux, au son de musiques enfantines accompagnées d'une guitare et d'un cor, puis ont effectué des rondes sur la place de l'Ours.

La manifestation s'est terminée en pique nique géant sur la place de la Coupole (transformée, pour l'occasion, en parc de jeux).

Bilan de la journée : les enfants étaient ravis, ils ont passé une excellente journée. Nouveau rendez vous l'année prochaine ?



## Le Groupe Patrimoine du Vercors

Présidente : Yvette Rouveyre  
Contact : 04 75 45 52 25



Au cours de l'année 2009, le Groupe Patrimoine a maintenu une activité diversifiée :

### Expositions :

- Prêt de l'expo « Charbonnières » à Lans en Vercors, à Villard de Lans, à la grotte de la Luire
- Prêt de l'expo « Grands Goulets » à St Martin, à La Chapelle pour les journées bleues
- Exposition sur le ski à l'Hôtel du Vercors pour les journées du Patrimoine
- Exposition sur l'histoire de l'Hôtel du Vercors à l'occasion de son inauguration
- Exposition sur la couture au Marché de Noël
- Décoration de la vitrine de l'Office de Tourisme de St Martin, sur différents thèmes en rapport avec la saison : chandeleur, ski, Pâques, transhumance, rentrée scolaire, le cochon, l'hôtel du Vercors.
- En préparation : historique du Foyer de ski de fond de St Julien, St Martin

### Balades et interventions « patrimoine » :

- Festival des Chapelles : présentation de l'historique des différents villages
- Interventions dans le cadre des fêtes de village : à Rousset, St

### Agnan et St Martin

- Conception et vente de carnets de photographies anciennes : les routes
- En préparation : le ski, les moyens de transport, les travaux agricoles

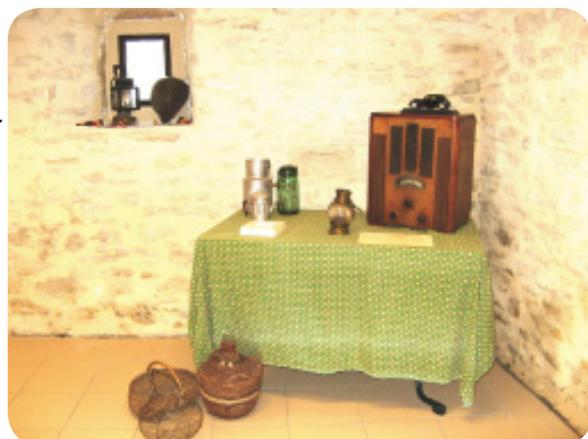
### Recherches en cours:

- Interview de différentes personnes du plateau et retranscription pour publication
- Les cabanes forestières
- Les murets et cabanes en pierres sèches
- Recueil et mise en valeur d'objets anciens offerts par des héritiers. Ces objets sont ensuite présentés dans nos expositions
- L'histoire du clocher républicain de St Martin
- Les herboristes de jadis.

### Publications :

- Plusieurs articles ont été publiés dans Lou Becan, L'Echo de Roche Rousse, le journal de la CCV, les cahiers du Peuil. D'autres sont en préparation.

N'hésitez pas à contacter le Groupe Patrimoine si vous avez des objets ou des documents qui intéressent l'histoire de notre région. Et n'hésitez pas non plus à nous rejoindre !



### Le Comité des Fêtes

Présidente : Laurence Drogue

Contact : 04 75 45 54 34

#### •NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Les bénévoles du comité ont retroussé leurs manches et sorti l'huile de coude les samedi 24 avril et 1er mai afin de nettoyer tous les marabouts pour qu'ils puissent être en bon état et propres lorsqu'ils sont loués. Cette tâche un peu fastidieuse s'est tout de même déroulée dans la bonne humeur malgré la pluie venue nous compliquer l'affaire !

Vous pouvez louer ces chapiteaux auprès du comité des fêtes pour vos festivités au prix de 50 € pour le 60 m<sup>2</sup> et 40 € pour le 24 m<sup>2</sup> ( il y en a 3.). Renseignements et réservations au 04.75.45.54.34



#### •LE MAI

Vous aurez sûrement constaté ou non ! que les chanteurs de mai ne sont pas passés cette année vous bercer de leurs douces voix mélodieuses ! Le rendez-vous était fixé mais le manque de monde pour chanter et la météo incertaine ont eu raison des trop peu nombreuses personnes présentes. A voir si nous maintiendrons cette activité pour les années à venir.

#### •LA FÊTE AU VILLAGE

Elle aura lieu cette année le samedi 17 juillet et aura pour thème le jeu comme l'année précédente. Vous retrouverez des animations de l'an passé qui ont été tellement appréciées qu'on nous les a redemandées comme par exemple le chantier pour les enfants et les jeux anciens. Le traditionnel loto bourse et le bal plein air seront eux aussi au rendez-vous. On vous attend nombreux pour cette journée désormais incontournable dans la vie de notre village.

#### •GUINGUETTE A SAINT JULIEN

Nouveauté cette année, nous organisons le vendredi 23 juillet sur la place de la fontaine un bal de musiques et danses traditionnelles. Cette animation est possible grâce à la générosité de l'association « GALOUVIELLE » qui nous propose gratuitement ses services par l'intermédiaire de 2 de nos nouveaux membres et habitants des Granges ( à temps partiel pour l'instant ) de Saint Julien : Marie-Claude et Jean-Marie Coulondre.

Les musiciens de Galouvielle jouent sur des instruments traditionnels, voire des reproductions d'instruments anciens, l'animatrice guide les danseurs pour les entraîner dans des danses accessibles à tous, des plus jeunes aux plus anciens.

On vous attend donc pour passer une soirée ludique et conviviale tout en voyageant à travers les musiques des diverses contrées.

Pour compléter l'ambiance guinguette, un stand de crêpes sucrées sera là pour vous redonner des forces !

#### •LE REPAS DES HABITANTS

Il se déroulera cette année le samedi 11 septembre à 12 h 00 au tennis s'il fait beau ou à la salle des fêtes s'il pleut. Des bulletins d'inscription seront envoyés à chaque foyer courant du mois d'août mais réservez dès à présent votre date.



BULLETIN D'ADHESION COMITE DES FETES 2010

La cotisation est de 10 € par personne payable en chèque à l'ordre du comité des fêtes de Saint Julien en Vercors. Vous pouvez rapporter ou renvoyer ce bulletin chez Laurence Drogue- Le village 26420 St Julien en Vercors

NOM : ..... Prénom : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse postale si différente de celle de Saint Julien : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Membre actif .....ouï .....non

Membre de soutien.....ouï .....non \*

\* rayer la mention inutile.

**L'association des amis de Saint-Blaise**

Président :Alain Chatelan

Le clocher

L'architecte est venu le 29 mai, présenter l'étude de restauration au conseil municipal, qui a pris connaissance avec intérêt de toutes ces explications bien utiles. Celui-ci doit maintenant préparer les dossiers de demandes de subventions.

La croix du cimetière

Avec l'aide de Monsieur BARIER, ferronnier d'art, un projet de support de la croix a été retenu. Il sera forgé d'ici la fin JUILLET. Après ponçage de la croix (gros travail de bénévole...), il restera à fixer l'ensemble sur son socle, avec l'aide de compétences locales !



La sacristie

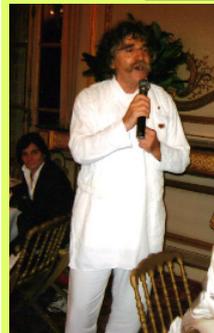
Nous avons en projet de rénover l'intérieur de la sacristie ; mais il y a plus urgent : le traitement des escaliers et du plancher de la tribune de l'église ; en effet, contrairement à ce que nous pensions, cela n'a pas été fait lors du traitement des poutres. Ce n'est que partie remise

: ce traitement sera réalisé cet été par une petite équipe motivée qui ne demande qu'à s'agrandir...

Concert

Nous attendons bien sûr le concert qu'Yvon ACHARD nous propose avec ses musiciens, le samedi 24 JUILLET 2010, entièrement au profit de l'association. Encore merci !

Concert à l'église de St Julien en Vercors  
Samedi 24 juillet 2010 à 20h



Lily Thévenot : violon, Joseph Thévenot : Piano – accordéon et Yvon Achard : Chant – poésie

-Lily Thévenot est entrée au conservatoire de Grenoble dans la classe de violon à l'âge de 5 ans. Véritable virtuose, elle est âgée à présent de 15 ans et a été sélectionnée pour faire partie de l'orchestre « Les musiciens du Louvre », dirigé par Marc Minkowski qui se produit dans le monde entier.  
-Joseph Thévenot, père de Lily est pianiste. Il possède un fabuleux piano Erik Satie, 400 kg que nous amènerons à l'église. Il est aussi accordéoniste et accompagnera Yvon avec cet instrument lorsqu'il chantera « Le Tango de Marilou » et « Le Tango des Fauvettes ».  
-Yvon Achard interprétera des morceaux classiques de Mozart, Verdi, Tosti mais aussi des chants populaires, « Les Bœufs », « La double chasse » ... Il récitera aussi des poèmes de Baudelaire, Rimbaud, Aragon. L'entrée sera gratuite. Une quête sera effectuée, entièrement destinée à l'amélioration de l'église.

# CAMERA EN CAMPAGNE

## LES 3, 4 ET 5 AOÛT

Les 3, 4 et 5 août prochain, auront lieu les premières rencontres cinématographiques de Saint-Julien, organisées par la Communauté des Communes du Vercors et notre municipalité. L'objet de ces rencontres : découvrir le regard porté par le cinéma sur le monde rural. Le thème de cette première année : l'étranger.

Cet été, à Saint-Julien-en-Vercors, se penche «Camera en campagne», c'est le cinéma qui s'invite dans notre village.

Trois jours de projections de films, ce n'est pas encore Cannes, mais c'est bien la naissance de rencontres annuelles.

La formule est simple : proposer aux habitants et aux vacanciers un regard sur les campagnes, notre campagne, le regard du cinéma.

Que voient les cinéastes quand ils filment nos campagnes ? Que disent les films du terroir ? Quelles images, quelles représentations sont offertes aux spectateurs ?

L'idée de ces rencontres cinématographiques est née d'une proposition, celle d'un homme désireux de faire partager son savoir et sa passion, Ronald Hubscher, historien, Professeur d'Université, spécialiste de la question des représentations du monde rural notamment dans le cinéma français et étranger.

Cette proposition a été entendue par un petit groupe de personnes, élues de Saint Julien... Et quelques mois plus tard, c'est un programme de trois jours que nous avons le plaisir de vous présenter.

Pour l'année 2010, c'est sur le thème de l'étranger que

se penche «Camera en campagne».

Comment le cinéma a-t-il représenté l'arrivée de personnes extérieures à une communauté rurale ? Un échantillon de films permet de décliner les diverses réalités du terme «étranger» à différentes époques : de l'arrivée des immigrants italiens dans les campagnes françaises (avec le film Toni de 1937) jusqu'à la question d'actualité de l'installation des néo-ruraux et des difficultés d'intégration rencontrées (Une hirondelle a fait le printemps, pour faire local...).

Les 3, 4 et 5 août, en après-midi puis en soirée, vous aurez donc le plaisir de découvrir des films peu connus ou, au contraire, de révisiter certains classiques grâce à la présentation critique que pourra en faire Ronald Hubscher. La programmation proposera à la fois des films français, des films locaux et des films étrangers.

L'idée est de pouvoir, au terme de la projection, engager une discussion sur les thèmes évoqués par le film et que les personnes présentes puissent réagir et s'exprimer.

Ces rencontres sont donc aussi vues comme un moment

d'échanges, de discussions et de débats.

Ces rencontres seront ponctuées de conférences proposées par Ronald Hubscher (l'étranger dans les campagnes vu par le cinéma, l'immigration italienne...).

Le dernier jour, Denis Poitou et son trio proposeront, en fin d'après-midi, un concert de jazz avant

**L'entrée est totalement libre et gratuite pour tous les éléments du programme!**

que soit projeté le film de clôture. Dans le cadre de ces premières rencontres, nous avons également cherché à nouer des relations avec d'autres manifestations cinématographiques : c'est ainsi que l'association Ecran Libre, organisatrice de «résidences de cinéastes dans le Vercors», viendra projeter un film, lors de nos rencontres. Nous leur avons laissé carte blanche et c'est le film Les Terriens d'Arianne Doublet qui nous a été proposé.

C'est la communauté des communes du Vercors qui a accepté de porter cette première édition, consciente de l'intérêt cantonal qu'une telle manifestation pouvait revêtir. Le Parc Naturel Régional

du Vercors a accordé une subvention à cette manifestation culturelle. La commune de Saint-Julien mettra quant à elle les locaux à disposition.

Pour cette première édition, qui je l'espère sera un succès, nous tenons à remercier chaleureusement l'initiateur du projet, Ronald Hubscher, résident secondaire à Saint-Julien, qui a mis toute son énergie et ses compétences pour construire, avec nous cette manifestation.

Il faut également remercier Jean-not Reverbel qui a proposé bénévolement son aide technique et ses compétences en matière d'organisation de festivals.

Un merci aussi aux animateurs de l'association Ecran Libre qui n'ont pas hésité à nous faire profiter de leur savoir-faire.

Nous espérons que cette première édition sera un succès, que vous serez nombreux à participer aux projections. Nous comptons aussi sur vous pour parler de ces ren-

contres, les faire connaître autour de vous.

Rappelons enfin qu'une association Caméra en campagne a été créée pour accompagner ces rencontres et participer à leur élaboration! Toutes les personnes désireuses de participer ou de soutenir cette belle aventure seront les bienvenues au sein de cette association! Contacter Ronald Hubscher, Alain Chatelan ou Monique Feugier.

# PETITE HISTOIRE DU CINEMA A SAINT-JULIEN

Les prochains événements cinématographiques et les dernières actualités avec le tournage du film *Le bel âge* nous ont donné l'envie de retracer une petite histoire du cinéma à Saint-Julien.

Début Août, se dérouleront les Rencontres Cinématographiques de Saint-Julien «Caméra en campagne».

En 2008, le tournage de quelques séquences du film « *Le bel âge* » avec Michel Piccoli donne à notre village une allure de studio très animé et fort sympathique.



En 1989-1990, la chaîne de télévision anglaise « CHANNEL FOUR » tourne à Saint-Julien et Saint-Martin des séquences du téléfilm « WISH ME LUCK ». De nombreux habitants embauchés comme figurants, apprécient ce temps de rencontres peu ordinaire. Même la mairie ferme ses portes pour l'occasion !

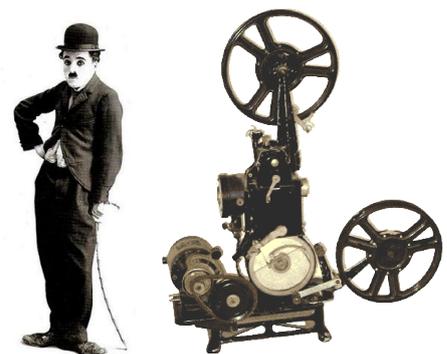
En 1978, le tournage pendant près de trois semaines de quelques scènes de la vie de Jean-Jacques ROUSSEAU met la Matrassière en effervescence (acteur : François SIMON, fils de Michel). Plusieurs habitants y participent et gardent de merveilleux souvenirs.

Mais, Saint-Julien et le ci-

néma, c'est une histoire bien plus ancienne.

Dans les années 1920-1930, le « PATHE- BABY » propose du cinéma à domicile. Sur simple demande et moyennant une petite participation financière, Monsieur Joseph RIMET de « CLOT » (grand-oncle de Lucienne RIMET) peut projeter un film chez vous (ex. Charlie CHAPLIN).

Après la guerre de 1939-45,



Monsieur PHILIPPE domicilié à ROUSSET –sans doute lui aussi passionné de cinéma- apportant appareil de projection et bobines, permet à de nombreux habitants de se retrouver à la petite salle des fêtes (actuellement salle des archives et bureau de Delphine).

Les bancs étant peu confortables, il n'est pas rare de voir ce soir là, des villageois soucieux de leur bien-être, traverser la rue une chaise à la main.

Vers 1953, sous l'impulsion des instituteurs, Monsieur et Madame BERTRAND, et de la Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme, (F.O.L.), l'Amicale Sportive (président : Henri BOREL) achète un appareil de projection d'occasion. Quelques opérateurs de l'époque : Henri BOREL, Robert BLANC, Gaby VEYRET, Henri FILLET etc.... S'agissant de films de ciné-club (ex. La Belle et la Bête), un débat



est organisé dans la foulée. Mais très vite, faute de public pour discuter, seule la projection continue dans la salle des fêtes nouvellement construite.

En 1968-69, après une coupure de quelques années, Gérard GLENAT, désireux lui aussi d'apporter par le biais du Cinéma, réflexion et Culture, relance pendant deux ans le Ciné-club avec des films procurés par la F.O.L. de la Drôme. Quelques titres : « Les raisins de la colère » ; « Douze hommes en colère »).



De 1979 à 1981, Denis POITOU remet en route le cinéclub une fois par mois, à l'aide de films empruntés à la F.O.L. de l'ISERE.



Quelques titres : « La blonde et le shérif », « Tristana », « Avoir 20 ans dans les AURES ». Une séance spéciale en AOÛT 1981 : JAZZ ET CINEMA.

C'est la dernière entreprise cinématographique de ce genre.

Entre temps, vers 1961, l'Amicale Sportive fait l'achat d'un poste de télévision, poste placé à la salle des fêtes, et le met à la disposition des enfants le dimanche après-midi, sous la responsabilité de Madame AUGUSTIN. Durant l'hiver, l'appareil installé dans les coulisses autour du poêle à bois, permet aux habitants de regarder ensemble le film du dimanche soir.



Afin de ne pas payer de redevance et sur les conseils de Maître AUGUSTIN, l'Amicale Sportive

remanie ses statuts et devient l'Amicale Sportive et Culturelle. Très vite, la télévision arrive dans chaque maison et met hélas fin à ces retrouvailles hebdomadaires.

## JUILLET-SEPTEMBRE

Date	Lieu	Manifestation
Samedi 10 juillet	Saint-Julien	Concours organisé par l'Amicale Sportive, section boule
Samedi 17 juillet	Saint-Julien	Fête du Village sur le thème du jeu
Jeudi 22 juillet	Eglise de Saint-Julien	Concert payant dans le cadre du festival des Chapelles
Vendredi 23 juillet	Place de la fontaine Saint-Julien	Bal de danse et musique traditionnelles avec Galouvielle. Soirée en plein air organisée par le Comité des Fêtes
Samedi 24 juillet	Eglise de Saint-Julien	Concert de Yvon Achard et d'autres musiciens, organisé par l'association des Amis de Saint-Blaise
Lundi 26 juillet à 20h	Mairie	Conseil municipal
3, 4 et 5 août	Saint-Julien	Rencontre cinématographique
Samedi 14 août	Saint-Julien	Concours de pétanque organisé par l'Amicale boule
Dimanche 15 août	Saint-Julien	Concours de boules ouvert à tous, tirage à la mêlée, organisé par l'Amicale boule
Jeudi 2 septembre	Lac de Paladru	Sortie organisée par le club des Jonquilles
Lundi 6 septembre à 20h	Mairie	Conseil municipal
Samedi 11 septembre à 11h	Saint-Julien	Inauguration du lotissement les Forilles
Samedi 11 septembre à midi	Saint-Julien	Repas des habitants organisé par le comité des fêtes
Lundi 11 octobre à 20h	Mairie	Conseil municipal

## FERMETURE DES ROUTES

### ROUTE DES GRANDS GOULETS

Fermeture totale du 30 août au 11 septembre 2010.

Alternat journée et réouverture le soir et week end du 13 septembre au 15 octobre

### ROUTE DE COMBE LAVAL

Réouverture à partir du 19 juillet 2010

### COL DE LA BATAILLE

Fermeture totale jusqu'à nouvel ordre en attente d'expertises

### ROUTE DES GORGES DE LA BOURNE : Tronçon entre Rencurel et Villard-de-Lans

Fermeture totale du 30 août au 15 octobre, puis fermeture partielle.

Déviations habituelle par la route d'Herbouilly.

### ROUTE DES ECOUGES

Ouverte depuis le 30 juin

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT  
CONCERNANT LA VIE DE NOS AÎNES?

– Le Département vous simplifie la vie  
et crée un nouveau service pour  
les personnes âgées et leurs proches

**Allô Drôme Seniors**

N°Azur 0 810 01 26 26

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

## ETAT-CIVIL

Mars - juin 2009

### Décès

\* Robert Blanc, décédé le 2 mai 2010, âgé de 84 ans. La municipalité adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Robert qui fut, entre autres, conseiller municipal et adjoint au maire.

### Naissance

\* Noé Boudersa, né le 10 juin 2010, fils de Amaury Boudersa et de Claire-Lise Fillet. Félicitations aux parents!

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Ramassage des encombrants

Le dernier mardi du mois par l'agent technique. Nous rappelons que ces ramassages concernent uniquement les objets volumineux qui ne peuvent être transportés autrement et qui ne peuvent pas être déposés à la déchetterie dans une voiture. Inscription obligatoire en mairie : 04 75 45 52 23

### Crèche Halte-Garderie «Les Vercoquins»

Ouverte tous les jours de la semaine de 8h15 à 18h. Fermeture annuelle du 13 août au 5 septembre inclus. Journée porte ouverte le vendredi 3 septembre avec possibilité d'inscription. Contact au 04 75 45 51 09

### Mairie et Agence Postale :

Ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Tel : 04 75 45 52 23

Fax : 04 75 45 52 91

Courriel : [mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr)

Site : [stjulienvercors.fr](http://stjulienvercors.fr)

Permanence du maire : sur rendez-vous.



### Numéros de téléphone utiles

Docteur Maire (La Chapelle) : 04 75 48 20 17

Docteur Vincke (St Agnan) : 04 75 48 10 14

Docteur Martinez (Dentiste) : 04 75 48 25 29

Pharmacie Ouadani-Hamon : 04 75 48 20 33

Communauté des Communes : 04 75 48 24 70

Office de Tourisme Cantonal : 04 75 48 22 54

Brigade de gendarmerie : 04 75 48 24 44

### Déchetterie intercommunale

#### à La Chapelle-en-Vercors

Ouverte lundi de 13h30 à 16h30,  
jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30  
et samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.  
Renseignements 04 75 48 24 70.

### Médiathèque intercommunale à La

#### Chapelle-en-Vercors

Située au collège Sport Nature  
Ouverte lundi de 10h à 12h, mercredi de  
14h à 17h, jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à  
16h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi  
de 10h à 12h.

Renseignements au 04 75 48 15 92.

Adhésion annuelle de 10€.

### Club des Aînés Ruraux

#### Les Jonquilles

Le club interrompt ses activités  
hebdomadaires durant l'été.  
Rendez-vous cet automne!

## Bulletin Municipal «Lou Becan»

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet

Ont participé à ce numéro :

Michèle Bonnard, Françoise Chatelan,

Gilles Chazot, Jean-Luc Destombes,

Pierre-Louis Fillet, Delphine Grève,

Pierre Hustache, Nadège Michel.

N° ISSN : 1632-2797

Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.